

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## MONOSOL Parfumé

Version:7

Date de révision:08/02/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Nom de la préparation: MONOSOL Parfumé
1. 1. 1. Formule: Non ionique et cationique
1. 1. 2. N° code du produit: 160001-160200-160202
1. 2. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Applications Diverses Maintenance chimiques  
ZI EST - RUE KEPLER - BP20074  
F-62223 ST LAURENT BLANGY  
France  
Tél: +33 (0)3 21 07 85 76  
Télécopie: +33 (0)3 21 24 28 33  
Courriel: admc@wanadoo.fr
1. 3. Point de contact (nom, département, adresse, tél): D Guerrero  
ADMC
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: INRS +33 (1) 45 42 59 59
1. 5. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Détergent, Dégraissant pour les industries et collectivités  
Réservé à un usage professionnel

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.  
\* Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 \*\* Irr. oc. 2A / SGH07 - H319 \*
2. 2. Éléments d'étiquetage:
-   
Attention
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Mention de danger: H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
2. 2. 3. Prévention: P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
2. 2. 4. Intervention: P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P362 Enlever les vêtements contaminés.  
P364 Et les laver avant réutilisation.  
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
2. 3. Dangers principaux: Irritant pour les yeux.
2. 4. Autres dangers: Pas d'informations complémentaires disponibles

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: Mélange aqueux de tensio actif non ionique cationique et chélatant

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## MONOSOL Parfumé

Version:7

Date de révision:08/02/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:

- Acide glutamique, acide N,N-diacétique, sel tétrasodique
  - N° CE: 257-573-7
  - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 5 < C <= 10
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH07 \* Irr. cut. 2 - H315 \* Irr. oc. 2 - H319 \* Irr. oc. 2A
- Alcool éthoxyle C10 (fedtalkoholethoxylat)
  - N° CAS: 160875-66-1
  - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 5 < C <= 10
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH07 \* Tox. aiguë 4 - H302
  - \* SGH05 \* Lés. oc. 1 - H318
- Chlorure d'alkyl dimethyl benzyl ammonium
  - N° CAS: 68424-85-1
  - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH07 \* Tox. aiguë 4 - H302 - H312
  - \* SGH05 \* Corr. cut. 1B - H314
  - \* SGH09 \* Tox. aq. aiguë 1 - H400

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

- 4. 1. 1. Conseils généraux: Le produit peut occasionner des troubles digestifs en cas d'ingestion.
- 4. 1. 2. Inhalation: Air frais, repos.
- 4. 1. 3. Contact avec la peau: Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.
- 4. 1. 4. Contact avec les yeux: Bien rincer abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.
- 4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

- 4. 2. 1. Inhalation: Aucun effet important ou danger critique connu.
- 4. 2. 2. Contact avec la peau: Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
- 4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
- 4. 2. 4. Ingestion: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Avis aux médecins

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5. 1. Moyens d'extinction: Le produit lui-même ne brûle pas.
- 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
- 5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
- 5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## MONOSOL Parfumé

Version:7

Date de révision:08/02/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Aucun.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Tenir à l'écart de toute source d'ignition.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Endiguer et contenir le produit renversé.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Écoper le produit renversé, et nettoyer le reste avec beaucoup d'eau.
6. 4. Référence à d'autres rubriques: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Eviter le contact avec la peau et les yeux.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Ne jamais vider les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Lire l'étiquette avant utilisation.
7. 2. Stockage:
7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités: Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Bac de rétention suivant les exigences de stockage relative au lieu
7. 2. 3. Condition(s) de stockage: Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés: Eviter les emballages métalliques non protégés.
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Réservé à un usage professionnel

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • éthanol; alcool éthylique :  
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 1000 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 1900 - V.M.E ppm = 5000 - V.M.E mg/m³ = 9500
- Donnée non disponible.
8. 2. Contrôles de l'exposition:
8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés: Protéger contre les éclaboussures en versant.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## MONOSOL Parfumé

Version:7

Date de révision:08/02/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

|                                                                       |                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 8. 2. 2. Protection des yeux:                                         | S'il y a des risques d'exposition des yeux, des lunettes de protection devraient être utilisées. |
| 8. 2. 3. Protection des voies respiratoires:                          | Non applicable.                                                                                  |
| 8. 2. 4. Protection des mains:                                        | Pour des contacts prolongés ou répétés, utiliser: gants                                          |
| 8. 2. 5. Protection de la peau et du corps:                           | vêtement de protection léger                                                                     |
| 8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: | Éviter le rejet dans l'environnement.                                                            |
| 8. 4. Mesure(s) d'hygiène:                                            | Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.                        |

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

|                                                                                       |                                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| 9. 1. 1. Etat physique:                                                               | liquide                          |
| 9. 1. 2. Couleur:                                                                     | selon parfum                     |
| 9. 1. 3. Odeur:                                                                       | selon parfum                     |
| 9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation:                                      | Non déterminé.                   |
| 9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | Non déterminé.                   |
| 9. 1. 6. Inflammabilité:                                                              | Le produit n'est pas inflammable |
| 9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion:                                | non concerné                     |
| 9. 1. 8. Point d'éclair:                                                              | Non applicable.                  |
| 9. 1. 9. Température d'auto-inflammation:                                             | Non concerné                     |
| 9. 1. 10. Température de décomposition:                                               | Non déterminé.                   |
| 9. 1. 11. PH:                                                                         | 10                               |
| 9. 1. 12. Solubilité:                                                                 | Soluble                          |
| 9. 1. 13. Hydrosolubilité:                                                            | complètement miscible            |
| 9. 1. 14. Liposolubilité:                                                             | émulsionnable                    |
| 9. 1. 15. Solubilité aux solvants:                                                    | Peu soluble                      |
| 9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):                          | Non déterminé.                   |
| 9. 1. 17. Pression de vapeur:                                                         | Non déterminé.                   |
| 9. 1. 18. Densité de vapeur relative:                                                 | Non déterminé.                   |
| 9. 1. 19. Densité et / ou densité relative:                                           | 1,02                             |
| 9. 1. 20. Caractéristiques des particules:                                            | Non concerné                     |
| 9. 1. 21. Viscosité cinématique:                                                      | Non déterminé.                   |
| 9. 2. Autres informations:                                                            |                                  |

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## MONOSOL Parfumé

Version:7

Date de révision:08/02/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

|                                              |                                                                                                                                                       |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10. 1. Réactivité:                           | La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.                                              |
| 10. 2. Stabilité chimique:                   | Stable en conditions normales.                                                                                                                        |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | tenir à l'ecart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.                             |
| 10. 4. Conditions à éviter:                  | Aucune sous utilisation normale.                                                                                                                      |
| 10. 5. Matières incompatibles:               | Agents oxydants, acides forts                                                                                                                         |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux:  | En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone |

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

|                                                                           |                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 11. 1. 1. Information(s) générale(s):                                     | Aucun risque pour la santé n'est connu, ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.                                           |
| 11. 1. 2. Toxicité aiguë:                                                 | Pas d'informations complémentaires disponibles                                                                                              |
| 11. 1. 3. Inhalation:                                                     | Non déterminé.                                                                                                                              |
| 11. 1. 4. Contact avec la peau:                                           | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.                                                                    |
| 11. 1. 5. Contact avec les yeux:                                          | Irritation sévère des yeux (Lapin)                                                                                                          |
| 11. 1. 6. Ingestion:                                                      | Non déterminé.                                                                                                                              |
| 11. 1. 7. Sensibilisation:                                                | Sensibilisant faible de la peau.                                                                                                            |
| 11. 1. 8. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée: | Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses dues aux propriétés dégraissante du produit. |
| 11. 2. Informations sur les autres dangers:                               | Pas d'informations complémentaires disponibles                                                                                              |

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

|                                                      |                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 12. 1. Toxicité:                                     | Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.                                                                                                               |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité:                 | Facilement biodégradable. + de 95%                                                                                                                                                                                                |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation:                 | Non déterminé.                                                                                                                                                                                                                    |
| 12. 4. Mobilité dans le sol:                         | mobile                                                                                                                                                                                                                            |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:        | Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.<br>Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006. |
| 12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien: | Pas d'informations complémentaires disponibles                                                                                                                                                                                    |
| 12. 7. Autres effets néfastes:                       | Pas d'informations complémentaires disponibles                                                                                                                                                                                    |
| 12. 7. 1. Toxicité aquatique:                        | Données non disponibles.                                                                                                                                                                                                          |
| 12. 8. Information(s) générale(s):                   | biodégradable à +95%                                                                                                                                                                                                              |

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## MONOSOL Parfumé

Version:7

Date de révision:08/02/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- |                                            |                                                                                                     |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte |
| 13. 2. Emballages contaminés:              | Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.           |

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- |                                                                                                      |                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| 14. 1. Information(s) générale(s):                                                                   | non réglementé                    |
| 14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification:                                                        | Non applicable.                   |
| 14. 6. Dangers pour l'environnement:                                                                 | polluant marin : NON              |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:                                        | Pas de précautions particulières. |
| 14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: | Non applicable.                   |
| 14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:                             | Non applicable.                   |

### 15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

- |                                                                                                                                    |                                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | La directive dite <toutes préparations>1999/45/CE et ses adaptations. Le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (règlement (CE) n° 790/2009) |
| 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:                                                                                         | pas d'évaluation                                                                                                                                          |

### 16. AUTRES INFORMATIONS

- |                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 16. 1. Législation(s) suivie(s):                                  | Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CE. Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: | H225 Liquide et vapeurs très inflammables.<br>H302 Nocif en cas d'ingestion.<br>H312 Nocif par contact cutané.<br>H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.<br>H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.<br>H315 Provoque une irritation cutanée.<br>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.<br>H318 Provoque de graves lésions des yeux.                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 16. 3. Avis ou remarques importantes:                             | Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires.<br>Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.<br>Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. |
| 16. 4. Restrictions:                                              | Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## MONOSOL Parfumé

Version: 7

Date de révision: 08/02/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

|                                           |            |
|-------------------------------------------|------------|
| 16. 5. 1. Date de la première édition:    | 11/05/2001 |
| 16. 5. 2. Date de la révision précédente: | 24/01/2018 |
| 16. 5. 3. Date de révision:               | 08/02/2021 |
| 16. 5. 4. Version:                        | 7          |
| 16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°:        | 1          |
| 16. 6. Réalisé par:                       | Sds        |